

Commune d'ESCOLIVES STE CAMILLE (Yonne)

COMPTE RENDU RÉUNION de CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 AOUT 2016

L'an deux mil seize, le quatre août à vingt heures, le conseil municipal de la commune s'est réuni en 2^{ème} séance ordinaire suite à l'annulation de la réunion prévue le 28 juillet 2016 qui n'a pu être assurée car le quorum n'était pas atteint, dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Mme ALFARO Josette, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes ALFARO Josette, BRAS Hélène, CLOP Anita et MARCHAL Ambre et MM BIZET Jean-François, HISQUIN Yvan, BORGNAT Benjamin, LUBRANO Eric, REGNART Mathieu, REGITZ Jean-Philippe et VANTHEEMSCHE Philippe.

ABSENTS EXCUSÉS : MM BIRTEGUE Pascal, d'ANNOUX Bruno et KUPRESKI Sacha

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HISQUIN Yvan

ORDRE DU JOUR : Identique à celui prévu à la réunion du 28/7/2016

- I - RECONDUCTION CONTRAT DE PRESTATION AVEC ELIOR**
- II - EMBAUCHES AU Centre de Loisirs pour AOUT**
- III - Propositions d'activités pour les NAP**
- IV - Modification Regroupement Pédagogique**
- V - Nouveau contrat Avenir**
- VI - Renouvellement CUI/CAE**
- VII - Frais d'Etude du SDEY**
- VIII - Frais de Scolarité pour enfants hors commune**
- IX - Compteurs LINKY**
- X - Subvention FIPHFP**
- XI - Redevances d'Occupation du Domaine Public**
- XII - Admissions en non-valeur**
- XIII - Demande de Subvention de la Société Archéologique**
- XIV - Questions diverses**

Mme le Maire procède à la lecture du compte rendu de la réunion du 26 mai qui n'appelle aucun commentaire, mais une rectification s'impose car l'attribution d'un point supplémentaire d'IFTS à un agent n'a pas été acceptée par ce dernier, au motif qu'il ne répond pas à sa demande.

I – RECONDUCTION CONTRAT DE PRESTATION AVEC ELIOR :

Mme le Maire informe le conseil que le contrat de prestation pour la fourniture des repas au restaurant scolaire et au centre de loisirs arrivait à son terme le 1^{er} juillet 2016. Le montant annuel du contrat a été de 35 238 € pour la période du 1/7/2015 au 30/6/2016.

Devant la nécessité de continuité du service et la satisfaction globale des prestations offertes, il a été décidé dans l'urgence de renouveler le contrat pour un an soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016/2017. En avril/mai 2017 nous devons prévoir une nouvelle consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD sur cette décision et renouvelle le contrat pour un an au même tarif comme l'a proposé la société ELIOR soit 3,19 € TTC le repas.

II – EMBAUCHES AU CENTRE DE LOISIRS POUR AOUT :

Mme le Maire informe le conseil municipal des difficultés rencontrées par un animateur en juillet duquel il a fallu se séparer et qui manquera en août sur une semaine (mise à disposition gratuite par Coulanges)

De ce fait sur AOUT, il faudra procéder au recrutement de :

- Un contrat CDD 136 heures sur 3 semaines rémunérés au 1^{er} échelon de l'échelle des adjoints d'animation. Le conseil décide l'attribution d'une prime de 60 € pour la direction du CLSH au mois d'août.
- Un contrat CEE de 9 Jours rémunéré à 74,47 € bruts par jour travaillé y compris congés payés. Possibilité d'adapter ce contrat aux effectifs si nécessité de jours supplémentaires.
- En convention de mise à disposition par la CCPC pour deux agents sur deux semaines et deux jours.
- Une stagiaire BAFA sur 3 semaines

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour ces embauches et charge Mme le Maire d'établir les contrats.

III – PROPOSITIONS d'ACTIVITES POUR NAP :

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un contact a été pris par Sacha et elle-même auprès d'Anne DAVID (habitante d'Escolives) pour une animation aux NAP une fois par semaine à la découverte de la musique voix et instruments faciles d'accès sous forme de jeux auditifs, rythmiques et vocaux.

Le coût de la prestation est de 38 € par séance et d'après le planning vu par la directrice de l'accueil de loisirs, le jour d'intervention serait le Jeudi de 15H35 à 16H35.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD ou pas pour l'animation par cet intervenant extérieur dont le coût estimé serait d'environ 1370 € pour les 36 semaines d'école.

IV – MODIFICATION REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE :

Mme le Maire informe le conseil municipal de la modification à compter de la prochaine rentrée du regroupement pédagogique qui comprendra la commune de Jussy. Il est donc nécessaire de refaire une convention pour les versements des divers frais engendrés. Mme le Maire procède à la lecture de ce document élaboré par la commune de Coulanges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour la signature de cette nouvelle convention avec Coulanges-la-Vineuse, Escolives et Jussy.

V – NOUVEAU CONTRAT AVENIR :

Mme le Maire informe le conseil municipal que concernant l'emploi de Mme IENZER Valentine qui travaillait sur l'année scolaire 2015/2016 le midi dans l'encadrement du restaurant scolaire et sur les NAP, qu'elle a proposé à cet agent un emploi avenir à raison de 35Heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2016 pour effectuer en outre des heures ci-

dessus énumérées, l'animation des mercredis (en remplacement d'un agent mis à disposition par la CCPC) et les vacances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD (10 voix POUR et 1 Abstention) pour la création de ce nouvel emploi à compter du 1^{er} septembre 2016 et mandate Mme le Maire de contacter CAP EMPLOI chargé du suivi de cette personne et effectuer toutes les démarches nécessaires.

VI – RENOUELEMENT CUI/CAE :

Mme le Maire informe le conseil municipal que le contrat CUI/CAE d'un agent administratif doit être renouvelé à partir du 24/8/2016 à raison de 35 Heures par semaine pour un an, sachant que la prise en charge de l'état sur ce contrat est de 65% du SMIC sur 20 Heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le renouvellement de ce contrat aux conditions ci-dessus inscrites et mandate Mme le Maire pour établir les documents nécessaires.

VII – FRAIS ETUDE SDEY :

Mme le Maire souhaite qu'une délibération soit prise pour établir définitivement la procédure en cas d'étude menée par le SDEY pour des extensions ou travaux de personnes privées sur la commune, en cas de non réalisation du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE que dorénavant, toute demande d'étude faite par un particulier sera payante par cette personne si le projet n'aboutit pas.

VIII – FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ENFANTS HORS COMMUNE :

Mme le Maire demande au conseil municipal de statuer sur un montant de participation aux frais de scolarité d'enfants hors regroupement pédagogique exactement, sachant que pour chaque enfant scolarisé sur la commune, celle-ci investit 77 € par enfant (le budget 2016 est de 6 200 € pour 80 enfants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour facturer à la commune de résidence de l'enfant la somme de 77 €.

IX – COMPTEURS LINKY :

Mme le Maire a appris que leur installation sur la commune est prévue en 2021.

X – SUBVENTION FIPHFP :

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un agent a fait une demande d'aide de la commune pour l'acquisition d'un appareillage auditif bilatéral. La commune ferait l'avance du coût du matériel moins la part mutuelle et Sécurité Sociale soit la somme de 2 811,86 € sur un coût total de 3 411 € et un remboursement serait effectué par l'organisme FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). Cette aide a été accordée à ce même agent en 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour participer à cette acquisition sous réserve que le FIPHFP accorde le remboursement. Mme le Maire est mandatée pour effectuer toutes les démarches.

XI – REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

N'ayant pas toutes les informations ce point sera examiné lors d'une prochaine séance.

XII – ADMISSIONS EN NON VALEUR :

Le trésorier de Vermenton-Cravant présente en admission en non-valeur car sommes irrécouvrables un montant de 9 308,21 € correspondant aux loyers impayés du Ste Camille et diverses petites factures de particuliers datant de 2009/2010/2011 et 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour inscrire en perte ce montant et pour effectuer le virement nécessaire de 9 000 € du chapitre 011 au chapitre 65 sur le budget de la commune.

XIV : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SOCIETE ARCHEOLOGIQUE :

Mme Pascale LAURENT, Présidente de la Société Archéologique d'Escolives, par courrier du 13 juillet, fait la demande de versement d'une subvention par la commune d'un montant de 1 500 € pour assurer les frais engendrés par l'organisation de diverses manifestations : repas et apéritifs romains – Journées nationales de l'archéologie, journée romaine du 9 juillet, journées du Patrimoine en septembre et Sol Invictus en décembre ainsi que l'accueil de scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le versement de cette subvention, et le virement nécessaire de 1 500 € du chapitre 011 au chapitre 65.

XV : QUESTIONS DIVERSES :

A) Changement imprimante au site archéologique et achat aspirateur :

Hélène BRAS informe le conseil municipal de l'achat d'un aspirateur pour le site archéologique au prix de 80 €TTC. Les agents du site pourront se servir de l'imprimante disponible en mairie.

B) Vente Maison DOMANYS du 20 Rue Abbé Grégoire : Le conseil municipal est sollicité par DOMANYS pour donner son avis quant au prix proposé à la vente pour ce logement qui est de 101 800 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCLARE que ce prix est correct.

C) Devis réfection de la toiture au site archéologique : N'ayant qu'un seul devis ce point est reporté à une autre séance.

D) Virement de compte à compte sur le budget eau-assainissement :

- Afin de prendre en charge la totalité des intérêts des emprunts sur 2016, y compris les renégociations, il est nécessaire de virer une somme de 3 000 € du chapitre 011 au chapitre 66

- Afin de prendre en charge les annulations de factures et rectifications qui auraient dues être faites en 2006, et qui seront faites seulement cette année à la demande de la trésorerie, il est nécessaire de virer la somme de 1000 € du chapitre 011 au chapitre 673.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour ces virements de crédit.

E) Remboursement des frais de cotisation pour les régies :

Comme l'année passée au vu du montant des encaissements, le régisseur titulaire est obligé de payer deux cotisations de 12 € pour les deux régies du centre de loisirs et du restaurant scolaire à l'Association Française de cautionnement mutuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour rembourser la somme de 24 € par virement à Mme LEMIRE Chantal qui a payé ces deux cotisations par chèques le 27 juillet 2016.

F) Bilan 14 JUILLET :

Eric LUBRANO informe le conseil du déroulement et du bilan financier des festivités du 14 JUILLET.

Les recettes s'élèvent à 893,40 € et les dépenses à 994,01 € soit un déficit de 100,61 € qui correspond à l'apéritif offert par la commune.

G) Prise en charge erreur administrative

Suite à une erreur administrative d'un agent du service état civil en 2014, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour rembourser la somme de 600 € maximum à une administrée suivant les justificatifs de dépense qu'elle nous fournira.

Notre assurance LA SMACL à Niort a été contactée pour voir les possibilités offertes par notre contrat pour le remboursement de cette prise en charge.

H) Eclairage Public :

Philippe VANTHEEMSCHE propose au conseil municipal de mettre en étude la réduction du coût de l'éclairage public qui représente plus de 30 % des dépenses d'électricité pour notre collectivité. Celui-ci propose de faire un pré-diagnostic gratuit mis en place par l'ADEME à travers l'application internet OPEPA. En fonction des informations transmises, cette application propose 4 scénarios :

- 1- Extinction nocturne aux heures creuses
- 2- Remplacement de la source de l'appareillage
- 3- Remplacement complet du luminaire
- 4- Remplacement du luminaire avec module de gradation de puissance.

Sur le même sujet Philippe VANTHEEMSCHE propose que notre commune s'inscrive à l'évènement national « le jour de la nuit » qui aura lieu le 8 octobre prochain, consistant à l'extinction de l'éclairage public et pourquoi pas organiser une observation du ciel.

Prochaine réunion de conseil le 29 septembre 2016.

Le Maire, Josette ALFARO

